ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 21050

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de création d'une filière canne en Guyane. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de l'état d'avancement de ce projet et de ses éventuelles conséquences pour la filière canne réunionnaise, notamment au niveau de la répartition des quotas.

Texte de la réponse

Un nouveau projet de création d'une sucrerie en Guyane a été présenté au ministre de l'agriculture et de la pêche et au secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Pour sa part, le ministre de l'agriculture et de la pêche considère que les incidences de ce projet, tant sur le plan technique et environnemental que sur le plan de son insertion dans l'organisation commune du marché du sucre, ne sont pas suffisamment établies pour que l'Etat ou les collectivités locales soient en mesure de s'engager en l'état actuel du dossier. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a fait savoir aux présidents des deux collectivités locales concernées qu'une série d'expertises techniques, agronomiques, environnementales et économiques seraient engagées afin qu'une décision puisse être prise en toute connaissance de cause d'ici à la fin du premier semestre 1999 par les pouvoirs publics nationaux et locaux. S'agissant plus particulièrement du problèmes des quotas, ce point sera examiné dans le volet économique des expertises qui seront menées.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21050
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5960
Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6817